Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal. Interpellation de K. ADINE, Conseiller communal, relative au placement de bornes électriques sur l'espace public.

K. ADINE donne lecture du texte suivant :

K. ADINE geeft lezing van de volgende tekst:

Le gouvernement bruxellois a décidé d'interdire les véhicules au diesel d'ici 2030 au plus tard, et les véhicules à l'essence et au LPG pour 2035.

L'ordonnance portant le « Code bruxellois de l'air du climat », oblige les communes à se doter d'une cartographie communale d'implantation de déploiement des bornes de recharges.

La généralisation des véhicules électriques rend impérative la mise en place d'infrastructures de chargement adaptées. Le déploiement des bornes de recharge en voirie vise en priorité à rencontrer les besoins de rechargement des riverains qui n'ont pas accès à un emplacement de stationnement privé.

Nos concitoyens se posent beaucoup de questions à ce sujet : Quel est le nombre des bornes de recharges électriques qui seront installées ?

L'octroi de permis sera-t-il facilité pour les demandes privées ?

Il semble que le délai d'octroi des permis est d'au moins 6 mois. La délimitation des espaces public pour l'installation de ces bornes permettra-t-elle de satisfaire toutes les demandes ?

Ces questions méritent des réponses claires afin de rassurer la population.

Est-ce qu'une étude préliminaire a-t-elle été diligentée par le Collège pour évaluer les besoins de la population ?

Combien de demandes de permis d'installation ont-elles été introduites et quel est le délai de délivrance de ces permis ?

Combien de bornes ont-elles déjà été installées ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture du texte suivant :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van de volgende tekst:

Le projet « Chargy Click » est sur le point de se déployer. Un premier objectif est d'installer 40 points de charge sur le domaine public régional en 2022. 17 bornes de chargement sont prévues sur le territoire communal en 2022. En fonction de la demande et des possibilités, et après analyse, d'autres bornes seront prévues ultérieurement. L'objectif est un déploiement maximal. Une visite technique de terrain est prévue dans le courant du mois de novembre 2021 afin que Sibelga puisse préparer les dossiers de demande, les déposer au plus vite et pouvoir envisager l'installation sans délais en 2022. Pas de permis requis pour l'installation des bornes. Mais, attention, une borne en domaine public n'est pas attribuée à un riverain ; elle doit être disponible pour tout le monde.

En réponse à votre question « La délimitation des espaces public pour l'installation de ces bornes permettra-t-elle de satisfaire toutes les demandes ? », il faut savoir que chaque installation sera validée techniquement pas les services communaux. En général ces bornes seront placées sur le trottoir ou sur un poteau d'éclairage public. Si la largeur du trottoir est insuffisante, il sera envisagé de créer une extension de trottoir où la borne trouvera sa place.

Une analyse sera faite pour pouvoir répondre aux demandes. Néanmoins, le riverain disposant d'un garage peut prévoir le rechargement. Il y a également de plus en plus d'entreprises proposant le chargement des véhicules de leurs employés. Il y en a également sur le parking de délestage « CERIA » et sur les parkings de centres commerciaux.

Vous souhaitez savoir si une étude préliminaire a été diligentée par le Collège pour évaluer les besoins de la population. Pas à notre connaissance. « Sibelga » a été désignée pour le déploiement des bornes. La mobilité évolue très vite. La Région anticipe les demandes et une concession est en cours avec « Total » pour garantir un déploiement optimal dans toute la Région bruxelloise.

M. CASSART-SIMON sait que le 19 octobre prochain, la concession pour l'installation des bornes de recharge accordée à « Bitpoint » va prendre fin. Elle se demande si « Sibelga » prendra le relais ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH répond positivement : il y aura un changement. La concession avec « Bitpoint », a duré 2 ou 3 ans avant d'être arrêté. Le nouveau concessionnaire est « Sibelga ».

M. CASSART-SIMON demande encore si les implantations existantes seront entretenues par « Sibelga ».

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH répond positivement : elles vont être reprises par « Sibelga ». C'est un changement au niveau de la gestion. Il s'agit d'une borne avec deux accès. Il y en a déjà cinq sur la commune et il y aura dix-sept en plus l'année prochaine. Il existe aussi la possibilité de charger sa voiture devant son garage. Elles seront placées sur de grands parkings, comme au « CERIA ». La nouveauté est la connexion avec l'éclairage public. Le problème initial avec « Bitpoint » était que le système était trop lent pour trouver des solutions de connexion. Une solution a donc été trouvé avec « Sibelga ».

K. ADINE trouve les réponses rassurantes. Il connaît un site où l'on peut visualiser les points de recharge. Il n'y aurait que neuf points de recharge publics et non privés. Il souhaite que l'on réactualise ce site avec l'installation de ces bornes.